BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 1548

portant changement de dénomination de l'Université de Ouagadougou.

VISANT Nº01301

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution:

VU la Charte de la Transition;

VU l'ordonnance n° 74-31/PRES/EN du 19 avril 1974 portant transformation du Centre d'Enseignement Supérieur de Ouagadougeu en Université

VU la loi n° 033-2000/AN du 8 décembre 2000 portant abrogation de l'ordonnance n° 74-31/PRES/EN du 19 avril 1974 portant transformation du Centre d'Enseignement Supérieur de Ouagadougou en Université;

VU la loi n° 032-2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU la loi n° 13-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation;

VU le décret n° 2000-558/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant création de l'Université de Ouagadougou en EPSCT ;

VU le décret n° 2000-559/PRES/PM/MESSRS/MEF du 12 décembre 2000 portant approbation des statuts de l'Université de Ouagadougou;

VU le décret n° 2013-1006/PRES/PM/MESS du 20 décembre 2013 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaire et supérieur (MESS).

DECRETE

ARTICLE 1: L'Université de Ouagadougou créée le 19 avril 1974, change de dénomination et prend le nom de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO.

ARTICLE 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 23 decembre 2015

Michel KAFANDO